

Axel PONIATOWSKI

Député du Val d'Oise

*Président de la commission
des Affaires Etrangères
de l'Assemblée Nationale*

Maire de l'Isle-Adam

SNES

Section du Val d'Oise
Maison des syndicats
26, rue Francis Combe
95000 CERGY

Paris, le 18 avril 2012

ap/jbl n° 575

Madame, Monsieur,

A l'occasion des échéances électorales qui se profilent, vous avez bien voulu m'interpeller sur la situation du second degré et sur ma vision de l'école en général. Je vous en remercie bien sincèrement et vous assure avoir pris connaissance de votre courrier avec la plus grande attention.

D'une manière générale, je considère qu'il convient d'aborder la question de l'enseignement scolaire avec pragmatisme. Toute politique conduite dans ce domaine doit poursuivre un seul objectif: la réussite sociale et professionnelle de chaque enfant en dehors de tout *a priori* idéologique.

Il en découle une série de conséquences que je me permets de décrire brièvement. En premier lieu, je suis favorable à ce que l'on **accorde davantage d'autonomie aux chefs d'établissements** qui doivent pouvoir, à mon sens, définir leur projet et choisir les moyens, les personnels et les pédagogies qu'ils souhaitent voire mise en oeuvre au sein de leur établissement. Ils pourraient ainsi s'adapter au mieux aux réalités du terrain, prendre les initiatives qu'ils estiment nécessaire et surtout, développer une ambition dont ils auraient les moyens. Qu'ils puissent abandonner ce qui ne marche pas, et choisir ce qui est efficace!

J'entends déjà l'objection selon laquelle cette autonomie conduirait à une concurrence entre établissements qui ne manquerait pas de conforter les inégalités au lieu de les réduire. Je n'y crois pas. D'abord, parce qu'aujourd'hui, notre école est déjà très inégalitaire. Ensuite, parce que cette autonomie ne doit évidemment pas s'accompagner d'un financement privé de l'école publique. Il en résulte que les établissements situés dans les zones défavorisées continueraient à bénéficier de dotations supplémentaires qui leur permettraient, par exemple, de définir une politique de rémunération attractive afin d'attirer les professeurs expérimentés.

.../...

Site Internet :

www.axelponiatowski.com
courriel : aponiatowski@assemblee-nationale.fr

Permanence :

Axel PONIATOWSKI - BP 800.02
95001 CERGY-PONTOISE Cedex

Assemblée Nationale :

126, rue de l'Université 75355 PARIS Cedex
Tél : 01 40 63 42 03 - Fax : 01 40 63 42 94

.../...

La définition des programmes doit être définie au plus haut niveau car elle assure l'unicité de l'enseignement et contribue ainsi à la formation d'un creuset républicain qui est essentiel à mes yeux. **Mais le choix des méthodes d'apprentissage devrait être laissé à la libre appréciation des chefs d'établissements**, voire des professeurs eux-mêmes. A cet égard, j'estime que **le corps d'inspection exerce un contrôle trop étroit des enseignants** quant aux pédagogies qu'ils mettent en oeuvre, s'agissant par exemple de l'apprentissage de la lecture. Les professeurs doivent être mieux respectés et disposés d'une plus grande liberté d'action.

Par ailleurs, **je suis favorable au principe du concours national dans le recrutement des professeurs**. Mais je considère que les conditions d'emploi de ces fonctionnaires d'Etat devraient s'inspirer de celles applicables dans la fonction publique territoriale. Concrètement, les professeurs lauréats de leur concours devraient ensuite rechercher un poste et être librement recrutés par les chefs d'établissement. Par ailleurs, je souhaite que l'on **revalorise significativement la condition des enseignants** qui sont trop faiblement rémunérés compte tenu de leur dévouement, de la difficulté de leur tâche et de la responsabilité qui leur incombe.

En revanche, je ne crois pas à l'insuffisance des moyens. Je sais bien que votre syndicat considère qu'ils sont insuffisants. Mais l'analyse comparée de l'évolution de la démographie des élèves et de celle des professeurs démontre que les moyens n'ont pas diminué depuis vingt ans. Au contraire!

Je crois davantage à la revalorisation du travail des enseignants et à l'autonomie des établissements pour renouer avec un pragmatisme qui seul sauvera l'école.

Tels sont les éléments de réflexion dont je tenais à vous faire part, conscient qu'ils ne répondent pas à tous les points que vous soulevez dans votre courrier, mais qui définissent je le crois, ma vision de la politique éducative qui devrait être conduite dans notre pays.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.


Axel PONIATOWSKI